

MUNICIPALITÉ DE BRYSON

Séance ordinaire du conseil municipal de Bryson tenue le 07 Avril 2025 à 19h au bureau municipal situé au 833, rue Principale, Bryson (Québec).

Présents Maire Alain Gagnon et les conseillers (es), Joanne Ralston, Marc Gauthier, Jian Zhang, Serge Lance, Wayne Cameron et

Également présente : Vanessa Dagenais, la directrice générale et greffière-trésorière.

Le quorum est atteint et le Maire Gagnon préside la séance.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le Maire Gagnon ouvre la séance à 19 :00.

Déclaration de conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêts survient lorsque les élus sont placés dans une situation où ils doivent choisir entre leurs intérêts personnels ou ceux de leur entourage et l'intérêt public. Les articles de la Loi sur les élections et les référendums municipaux relatifs aux conflits d'intérêts visent à assurer que le processus décisionnel au sein d'un conseil municipal n'est pas entaché de considérations personnelles.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

023-04-2025

IL EST PROPOSÉ par Marc Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour du 07 Avril 2025 tel que modifié. **Adopté**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

024-04-2025

IL EST PROPOSÉ par Serge Lance et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 10 Mars 2025. **Adopté**

4. AFFAIRES DÉCOULANTS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

4.1 Rappel du Règlement de la Régie interne

La Directrice Générale demande de prendre connaissance du règlement de régie interne adopter dans le mois de décembre 2024. Elle mentionne l'importance du respect mutuel lors des séances du conseil.

4.2 Présentation du site web

Jon Stewart se rend sur place pour faire une petite présentation du nouveau site web de la municipalité. Il nous montre quelques pages importantes du site web et nous échangeons les réactions et les commentaires du public. Nous confirmons que le site web devrait être lancé dans un délai maximum de deux semaines.

5. RAPPORT DU MAIRE

Le Maire présente son rapport mensuel.

6. PÉRIODE DE QUESTION (publique)

Les membres du conseil ont pu répondre aux questions des citoyens présents

7. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

7.1 Demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) et engagement à en respecter les exigences

CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC a relancé le Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) (ci-après le « Programme ») pour lequel la municipalité de Bryson souhaite déposer un projet pour le Compostage à domicile (ci-après le « Projet »);

CONSIDÉRANT QUE, pour obtenir une aide financière au Programme, l'ensemble des exigences du cadre normatif du Programme doivent être respectées et l'ensemble des informations et documents requis doivent être transmis à RECYC-QUÉBEC;

025-04-2025

IL EST PROPOSÉ PAR : Wayne Cameron

APPUYÉ PAR : Marc Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'AUTORISER Vanessa Dagenais, Directrice Générale à signer et déposer une demande d'aide financière au nom de la Municipalité de Bryson auprès de RECYC-QUÉBEC eu égard au Projet, dans le cadre du Programme et à transmettre tout document ou information y étant relatifs;

DE RESPECTER l'ensemble des conditions et exigences du cadre normatif du Programme ainsi que l'encadrement en vigueur (lois, règlements, lignes directrices, etc.) pour la réalisation du Projet, lequel devra être entièrement terminé le 30 juin 2025;

D'OBTENIR les autorisations nécessaires pour le Projet, le cas échéant;

D'EFFECTUER régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation aux différentes étapes de son Projet, dont certaines visant l'ensemble de la population ciblée par le Projet, au moins jusqu'à la fin de celui-ci;

DE CONFIRMER que le Projet soumis permettra minimalement de recycler les matières organiques résidentielles végétales visées;

DE DEMEURER propriétaire des équipements communautaires (dans le cadre d'un volet 2 ou 3) et de les exploiter, les utiliser et les entretenir pendant toute la durée du projet, minimalement;

DE TRANSMETTRE à RECYC-QUÉBEC le.s rapport.s de reddition de compte requis, incluant toutes les pièces exigibles, selon les exigences du Programme;

D'OBTENIR auprès de RECYC-QUÉBEC, au plus tard le 30 septembre 2025, une reconnaissance de niveau minimum « mise en œuvre » du programme ICI ON RECYCLE+.

DE PRENDRE EN CHARGE la partie du projet non financée par RECYC-QUÉBEC, le cas échéant, y compris en cas de désistement d'un autre partenaire financier. **Adopté.**

8. ADMINISTRATION

8.1 Rapport de la technicienne en gestion de eaux

Rapport donné de vive voix au public.

8.2 Session de conseil du mois d'octobre et novembre 2025

ATTENDU QUE, la réunion ordinaire du Conseil prévue pour le 6 octobre 2025 entre en conflit avec la période électorale municipale, puisque le Conseil ne sera plus en fonction après le 2 octobre 2025, conformément aux lois régissant les élections municipales au Québec ;

ATTENDU QUE, la loi municipale exige que le Conseil tienne une réunion en octobre malgré la période électorale ;

ATTENDU QUE, la réunion ordinaire du Conseil prévue pour le 3 novembre 2025 se situe pendant la période de prestation de serment des nouveaux membres élus, et qu'il existe une période de grâce de 10 jours suivant l'élection pour tenir une réunion du Conseil ;

ATTENDU QUE, il est dans l'intérêt de la municipalité que le Conseil puisse remplir ses obligations légales pendant ces périodes ;

026-04-2025 **IL EST RÉSOLU** que le Conseil approuve les modifications suivantes au calendrier des réunions de l'année 2025 :

1. La réunion initialement prévue pour le 6 octobre 2025 est reportée au 1er octobre 2025 à 19 h.
2. La réunion initialement prévue pour le 3 novembre 2025 est reportée au 17 novembre 2025 à 19 h.

027-04-2025 **IL EST ENCORE RÉSOLU** que ces changements sont effectués afin de se conformer aux exigences légales de la **Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités** (L.R.Q., chapitre E-3.3) et pour permettre au Conseil de mener ses affaires légales pendant les périodes électorales et de prestation de serment.

8.3 Délégation de pouvoirs de la directrice générale

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la municipalité de Bryson reconnaît l'importance de déléguer certaines responsabilités administratives afin d'assurer une gestion efficace et rapide des affaires municipales ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite établir une limite maximale pour les dépenses ou décisions que la directrice générale peut prendre dans le cadre de la délégation de pouvoir ;

ATTENDU QUE il est jugé nécessaire de fixer cette limite à 1500 \$ afin que la directrice générale puisse prendre des décisions et effectuer des dépenses pour des besoins administratifs courants sans avoir à attendre l'approbation du Conseil municipal pour chaque cas ;

028-04-2025 **IL EST PROPOSÉ** par Serge Lance que le Conseil municipal de la municipalité de Bryson adopte la présente résolution, approuvant une limite de 1500 \$ pour la délégation de pouvoir à la directrice générale.

ATTENDU QUE toute dépense excédant cette limite nécessitera l'approbation préalable du Conseil municipal ;

QUE cette résolution entre en vigueur immédiatement et qu'elle soit appliquée pour toutes les situations où il est nécessaire pour la directrice générale de prendre des décisions financières dans cette limite.

Adopté

9. FINANCES

9.1 Comptes Payables

Tel que confirmé par le comptable, Gerard Labelle CGA, Je, Vanessa Dagenais, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a suffisamment de fonds pour payer les factures reçues au montant de 66,848.21\$.

029-04-2025 **IL EST PROPOSÉ** par Jian Zhang, et résolu à l'unanimité, que les factures reçues au montant de 66,848.21\$ soient payées.

Adopté

9.2 Soumission V03

030-04-2025 **IL EST PROPOSÉ** par Joanne Ralston et résolu à l'unanimité que la soumission S-4024 de V03 pour le Tableau de turbidité soit approuvé.

Adopté

9.3 Donation Fondation CLSC

031-04-2024 **IL EST PROPOSÉ** par Joanne Ralston et résolu à l'unanimité que la Municipalité fait une donation de 250.00\$ à la fondation CLSC pour payer pour deux lits bariatriques doubles et deux matelas pneumatiques pour les plaies de lit pour les résidents du Manoir Sacré-Cœur. **Adopté**

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucunes affaires nouvelles

11. RÉUNIONS ET RAPPORTS DES COMITÉS

Les conseillers Joanne Ralston, Marc Gauthier, Wayne Cameron, Serge Lance et Jian Zhang ont présentés des rapports et mises à jour.

12. AUTRES

12.1 Tontes de gazon au parc de lions

Le sujet a été abordé lors de la période de questions.

13. LEVÉE DE LA SESSION

032-04-2025 **IL EST PROPOSÉ** par David Miljour et résolu à l'unanimité que la réunion soit levée à 20 :06. **Adopté**

Alain Gagnon
Maire

Vanessa Dagenais
Directrice générale,
Greffière - trésorière

